Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 16 juillet 2024

Présent(e)s: Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Laure FELIX, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Thomas

RAMBEAU

Absent(e)s: Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s : Stéphanie PAJOT par Raymond DESILLE

Secrétaire de la séance: Dominique SOUCHET

Ordre du jour:

1- Approbation du compte-rendu du 25 juin 2024.

- 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Fixation du prix du repas scolaire pour l'année 2024-2025.
- 4- Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie).
- 5- Autorisation à donner au Maire pour signer la convention relative aux mesures d'accompagnement de la commune dans le cadre du projet du parc éolien Chambon Puyravault.
- 6- Autorisation à donner au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs avec le Canton Aunis Foot Club (CAFC) de Surgères.
- 7- Autorisation à donner au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs avec le SCS Rugby de Surgères.
- 8- Point sur les travaux en cours et à venir.
- 9- Acquisition de l'immeuble cadastré C581 et situé cour du Prieuré.
- 10- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du fonds de revitalisation pour l'acquisition de l'immeuble cadastré C581.
- 11- Délibération sur le nouveau zonage : France Ruralités Revitalisation (FRR).

12-Divers.

Début de séance : 20 heures 00

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 juin 2024.

2- <u>Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - biens cadastrés A689 rue d'en Bas, C788 5 chemin Vert et C177 rue de Vouhé</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A689, d'une superficie de 857 m² et situé rue d'en Bas.
- -par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C788, d'une superficie de 892 m² et situé 5 chemin Vert.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C177, d'une superficie de 1275 m² et situé rue de Vouhé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.

3- Fixation prix repas cantine année scolaire 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les prix pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

• le repas cantine enfants à

3,37 €

• le repas cantine adultes à

4,04 €.

4- Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

Monsieur le Maire donne lecture de la libération du SDEER et cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux "activités accessoires", il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

"Sur demande des collectivités membres, <u>de leurs groupements et de leurs établissements</u>, le syndicat peut accompagner <u>leurs</u> interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et le plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques."

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical le 08 avril 2024.

5- <u>Autorisation à donner au Maire pour signer la convention relative aux mesures d'accompagnement de la commune dans le cadre du projet du parc éolien Chambon - Puyravault.</u> Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'EDF renouvelable n'a pas été en mesure de transmettre à la date du présent conseil, la convention de partenariat dans le cadre de la participation au financement de l'enfouissement des lignes. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

6- <u>Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le CAFC de Surgères</u>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le CAFC Canton Aunis Foot Club, établie pour une durée d'un an correspondant à l'année sportive de 2024-2025.

7- <u>Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le SCS Rugby Surgères</u>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le SCS Rugby Surgères, établie pour une durée d'un an correspondant à l'année sportive de 2024-2025.

8- Point sur les travaux en cours et à venir.

- Concernant les travaux d'enfouissement rue casse aux Chevaux, rue du Grenadier... l'enlèvement des poteaux téléphoniques se feront très prochainement.
- L'enrobeur projeteur sur les voies communales est prévu semaine 31.
- Le container biodéchets sera déplacé chemin de la Fontaine à Blameré à compter du 26 juillet prochain. Les containers verre et papiers seront déplacés au même lieu courant août.
- Les portes des sous-meubles de la cuisine de la salle polyvalente ont été posées.
- L'entreprise chargée de réaliser le busage du fossé chemin des roquetis n'a toujours pas donné de date d'intervention. Un devis présenté par SDV17, se chiffre 4 fois plus cher. A Suivre.
- La réfection des toitures du préau, de la salle locative de l'espace du Vieux Château d'eau et de la mairie est prévue en octobre.
- Monsieur le Maire rappelle que lors de fortes pluies survenues en 2023, les eaux pluviales ne s'écoulaient pas correctement dans les buses route de la Macre à Blameré. Les buses avaient été mises en place par l'entreprise SNATP en 2019. En fin d'année 2023, nous avions fait réaliser une inspection des canalisations de busage par caméra, révélant ainsi une malfaçon de la canalisation (pente inversé, raccord défectueux, buses de diamètre différents...). Suite à notre demande de réparation des dommages au titre de la garantie décennale, l'entreprise SNATP vient de nous transmettre ce jour, un rapport d'inspection télévisée. A Suivre.

9- Acquisition d'un immeuble sis cour du Prieuré appartenant à un particulier

Le conseil municipal, à l'unanimité d'acquérir l'immeuble appartenant à M. Jean-Pierre BERNARDEAU, actuel propriétaire, sis cour du Prieuré, cadastré C581 et d'une contenance de 722 m², au prix de 39 000 € et prendre en charge les frais liés à cette acquisition et autorise :

• Monsieur le Maire, agissant au titre de représentant de l'Etat, à recevoir le ou les actes administratifs.

- Monsieur Gérard ALAIRE, agissant au titre d'Adjoint au Maire, à signer le ou les actes administratifs qui en découleront.
- Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.



10- <u>Acquisition immeuble cadastré C581 sis cour du prieuré - Demande de subvention auprès du</u> Département

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de l'immeuble cadastré C581 sis cour du Prieuré pour montant de 39 000,00 € net vendeur, sollicite auprès du Département de la Charente-Maritime, dans le cadre du fonds de revitalisation, une subvention pour la réalisation de ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel suivant (en €):

- Département	40 %	15 600,00
- Fonds propres	60 %	23 400,00
TOTAL HT		39 000 00

11-Délibération sur le nouveau zonage : France Ruralités Revitalisation (FRR).

Monsieur le Maire informe le conseil que notre commune est zonée par l'Etat FRR (France Ruralité Revitalisation). Ce nouveau zonage permet à la commune de bénéficier de certains avantages :

- Bonification des aides financières de l'Etat.
- Majoration de la dotation agence postale communale.
- Les entreprises et professions libérales pourront bénéficier d'exonérations d'impôt.
- Etc...

12-Divers.

- ✓ Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation durant les festivités du 14 juillet.
- ✓ L'acquisition des parcelles C99, C100 et C101 sera officielle demain à 10h par la signature des actes de ventes.
- ✓ Monsieur Jérôme BELLIER a été recruté en tant agent technique pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ✓ Concernant le recrutement de 2 agents recenseurs, une candidature a été déposée.
- ✓ Présentation d'un devis pour la création d'un bandeau pour l'aire de jeux de l'école maternelle :
 5 436 € TTC. A valider au prochain conseil municipal.
- ✓ Dates des prochains conseils municipaux :
 - ➤ 4 septembre 2024 à 20h
 - > 22 octobre 2024 à 20h
 - > 24 novembre 2024 à 20h
 - > 18 décembre 2024 à 20h.

Levée de séance : 21 heures 40

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 24 juillet 2024

Le Maire, Raymond DESILLE

